



## Communiqué 22- 08-17

Le **Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux** s'associe à l'émotion suscitée par les attentats perpétrés à Barcelone et à Cambrils, qui plongent l'Espagne dans l'horreur du terrorisme que connaît l'Europe.

Dans ce contexte où la sidération, l'incompréhension et la colère peuvent frapper les vies et les esprits, et où la peur accompagne désormais le quotidien de nos concitoyens, le SPH tient aussi à rappeler que la mesure et la raison doivent guider la communication de nos dirigeants et leurs prises de décisions. L'annonce, quelques heures après ces attentats, par le ministre de l'Intérieur que les hôpitaux psychiatriques et les psychiatres allaient participer à des « protocoles » de lutte contre le terrorisme, a en effet de quoi surprendre. Le fait de maintenant affirmer qu'un tiers des personnes inscrites au fichier FSPRT présente des troubles psychologiques, semble plus relever de la surenchère de communication, que de la rigueur scientifique due aux enquêtes épidémiologiques supposées alimenter de telles affirmations.

En rapport avec la question du terrorisme, il est utile de rappeler que psychologues, infirmiers et psychiatres participent au sein des Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques ou dans le suivi différé, au soutien aux victimes de traumatismes. Concernant les auteurs potentiels de délits, quels qu'ils soient, des procédures légales encadrent la levée du secret médical lorsque le signalement d'un risque s'avère nécessaire, ainsi que l'expose le Conseil de l'Ordre dans son rapport de janvier.

Dans le cadre du dispositif de prévention de la radicalisation, des directives ont déjà été adressées aux ARS et aux établissements de santé par des instructions et des circulaires depuis 2016.

La prévention au sens médical fait partie des missions de la psychiatrie qui a, depuis ses origines, à faire avec les risques de troubles du comportement qui peuvent émailler l'évolution d'une maladie mentale ou des pathologies neuropsychiatriques. Une loi spécifique pour les soins sans consentement a d'ailleurs été créée dès le 19e siècle pour y répondre. Or, c'est autour de la réforme de cette loi en 2011 que le monde de la psychiatrie a déjà eu à pâtir des amalgames entre dangerosité et psychiatrie, maniés par un ministre de l'Intérieur et un gouvernement précédents : personne n'aurait à gagner au retour de cette période, où l'annonce médiatisées de mesures autoritaires à chaque événement frappant faisait office d'administration des problèmes.

Si l'approche psychopathologique pour appréhender les actes violents peut être utile à la prévention, l'assimilation des troubles psychiatriques à la radicalisation et au terrorisme,

que les études ne valident pas, est à proscrire. L'expérience clinique quotidienne montre que les personnes atteintes de pathologies psychiatriques lourdes sont perméables aux émotions nourries par le traitement médiatique des événements, mais d'avantage comme personnes vulnérables soumises aux angoisses et aux risques de rechutes, que comme acteurs de comportements organisés agressifs. Le réflexe d'interroger systématiquement les derniers faits divers dramatiques comme de possibles attentats terroristes montre bien que si un effet de contagion est possible, il touche l'ensemble des esprits et la population générale à laquelle s'adresse la médiatisation des événements ainsi que la communication du monde politique. Sachant que selon les chiffres de la Direction de la Recherche, des Etudes et des Statistiques publiés en 2017, 2 millions de personnes ont consulté en psychiatrie, il faut souhaiter qu'il ne s'agit pas là des esprits faibles dont parle le Ministre de l'Intérieur.

Sur le problème délicat des actes de terrorisme qui nécessitent des mesures globales de société, le SPH appelle les ministres à la prudence dans leurs annonces porteuses de risque d'amalgames. Outre les effets de stigmatisation des malades mentaux, elles ne doivent pas entraîner des décisions inefficaces en matière de sécurité et préjudiciables aux conditions de confiance nécessaires aux soins de psychiatrie générale.